

Droit administratif – Cas pratique – Versailles 2008

Mme ABABOU, infirmière à l'hôpital Raymond Poincaré, (établissement dépendant de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et situé à Garches), a été surprise alors qu'elle tentait de distraire de l'armoire à pharmacie de l'hôpital des produits anabolisants.

Convoquée en conseil de discipline, elle a expliqué que ces produits étaient destinés à son usage personnel et non au trafic : en effet, elle prépare également le soir le concours de médecine et utilise ces produits pour stimuler son état physique.

Nullement attendri par son histoire, le conseil de discipline l'a révoquée des ses fonctions par décision du 1^{er} juillet 2007 tout en signalant l'intéressée auprès du conseil de l'ordre des infirmières, du doyen de la faculté de médecine et du procureur de la République.

Après avoir fait plusieurs démarches personnelles en vue du règlement de sa situation, Mme ABABOU vous consulte le 13 décembre 2007 pour vous demander ce qu'il convient de faire.

PIECE N° 1

AP-HP

3 avenue Victoria

75004 Paris

Paris le 29 juin 2007

Mme ABABOU
3 avenue de la porte dorée
94 Maisons Alfort

Vous avez été surprise avec des produits anabolisants provenant de la pharmacie, alors que vous quittiez votre service, le 25 juin dernier.

J'envisage de prononcer à votre encontre une sanction disciplinaire à raison de ces faits particulièrement graves.

En conséquence, vous êtes priée de vous présenter devant le conseil de discipline, qui siègera le 1^{er} juillet 2007 à 15h en salle Dupuytren.

Le directeur des ressources humaines

M. Gentil

Remis à l'intéressée le 30 juin 2007